

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2024  
délibération n° DEL-2024-6-44

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 5 septembre à 20 heures et 30 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Franck POQUIN, maire de la commune.

DATE DE CONVOCATION  
30 août 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 26

**Étaient présents** : Franck POQUIN, Annie-Claude BESSON, Mickaël BILLOT, Pascale PATEAU, Bruno BESSONNEAU, Amandine HUMEAU, Daniel PASDELOUP, Marielle BARRE, Claude DELESTRE, Marie MALHAIRE, Roland MARION, Dominique BOUVET, Pierre BEAUDOUIN, Brigitte JUBLAN, Lydie NORMAND, Marie-Noëlle LEGENTIL, Béatrice VALIN, Yann LHUMEAU, Nathalie BENAITEAU, Pierrick CAPELLE, Emmanuel BOUTILLIER, Delphine BACHELE, Serge MÉDINA ;

**Représentés ayant donné pouvoir** : Jean-Pierre BARBEAU, pouvoir donné à Annie-Claude BESSON ; Dominique VIEJO, pouvoir donné à Yann LHUMEAU ; Laëtitia DETROY HARDY, pouvoir donné à Lydie NORMAND ;

**Absents** : Mikaël BOISSEAU

**Secrétaire de séance** : Yann LHUMEAU

Envoyé en préfecture le 17/09/2024

Reçu en préfecture le 17/09/2024

Publié le 17/09/2024

ID : 049-200082550-20240905-2024\_6\_44-DE



### OBJET : ZAC DU GRAND MOULIN – COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ

Rapporteur : Monsieur Franck POQUIN, Maire

### EXPOSÉ

Le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) retrace l'activité de concession menée par le concessionnaire.

Le document est présenté en intégralité au Conseil municipal.

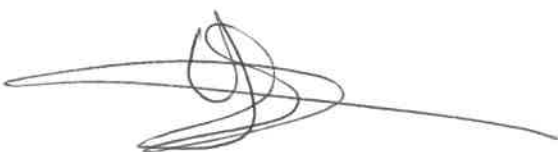
Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport.

### DÉLIBÉRÉ

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) qui retrace l'activité de concession de la ZAC du Grand Moulin.

Le secrétaire de séance

Yann LHUMEAU



Pour extrait certifié conforme,  
le Maire

Franck POQUIN



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2024**  
délibération n° DEL-2024-6-45

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 5 septembre à 20 heures et 30 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Franck POQUIN, maire de la commune.

DATE DE CONVOCATION  
30 août 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 17/09/2024

Reçu en préfecture le 17/09/2024

Publié le 17/09/2024

ID : 049-200082550-20240905-DEL\_2024\_6\_45-DE



**Étaient présents** : Franck POQUIN, Annie-Claude BESSON, Mickaël BILLOT, Pascale PATEAU, Bruno BESSONNEAU, Amandine HUMEAU, Daniel PASDELOUP, Marielle BARRE, Claude DELESTRE, Marie MALHAIRE, Roland MARION, Dominique BOUVET, Pierre BEAUDOUIN, Brigitte JUBLAN, Lydie NORMAND, Marie-Noëlle LEGENTIL, Béatrice VALIN, Yann LHUMEAU, Nathalie BENAITEAU, Pierrick CAPELLE, Emmanuel BOUTILLIER, Delphine BACHELE, Serge MÉDINA ;

**Représentés ayant donné pouvoir** : Jean-Pierre BARBEAU, pouvoir donné à Annie-Claude BESSON ; Dominique VIEJO, pouvoir donné à Yann LHUMEAU ; Laëtitia DETROY HARDY, pouvoir donné à Lydie NORMAND ;

**Absents** : Mikaël BOISSEAU

**Secrétaire de séance** : Yann LHUMEAU

### OBJET : CRÉATION DE POSTE

*Rapporteur : Madame Annie-Claude BESSON, Adjointe au Maire chargée des finances et des ressources humaines*

### EXPOSÉ

Selon les dispositions de l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

L'inscription sur la liste d'aptitude d'un agent permet de porter au tableau des effectifs la création d'un poste de Technicien à 35/35<sup>ème</sup>.

### DÉLIBÉRÉ

Après avoir entendu l'exposé des motifs, le Conseil municipal approuve la création d'un emploi de Technicien à 35/35<sup>ème</sup>.

Le secrétaire de séance

Yann LHUMEAU



Pour extrait certifié conforme,  
le Maire

Franck POQUIN



L'an deux-mille-vingt-quatre, le 5 septembre à 20 heures et 30 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Franck POQUIN, maire de la commune.

DATE DE CONVOCATION  
30 août 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 17/09/2024

Reçu en préfecture le 17/09/2024

Publié le 17/09/2024

ID : 049-200082550-20240905-DEL\_2024\_6\_46-DE



**Étaient présents** : Franck POQUIN, Annie-Claude BESSON, Mickaël BILLOT, Pascale PATEAU, Bruno BESSONNEAU, Amandine HUMEAU, Daniel PASDELOUP, Marielle BARRE, Claude DELESTRE, Marie MALHAIRE, Roland MARION, Dominique BOUVET, Pierre BEAUDOUIN, Brigitte JUBLAN, Lydie NORMAND, Marie-Noëlle LEGENTIL, Béatrice VALIN, Yann LHUMEAU, Nathalie BENAITEAU, Pierrick CAPELLE, Emmanuel BOUTILLIER, Delphine BACHELE, Serge MÉDINA ;

**Représentés ayant donné pouvoir** : Jean-Pierre BARBEAU, pouvoir donné à Annie-Claude BESSON ; Dominique VIEJO, pouvoir donné à Yann LHUMEAU ; Laëtitia DETROY HARDY, pouvoir donné à Lydie NORMAND ;

**Absents** : Mikaël BOISSEAU

**Secrétaire de séance** : Yann LHUMEAU

## OBJET : RAPPORT ANNUEL DE GESTION DES DÉCHETS

Rapporteur : Monsieur Roland Marion, Adjoint au Maire chargé de la transition écologique

### EXPOSÉ

Les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation de présenter un rapport annuel.

Ce rapport vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service pour favoriser leur prise de conscience, des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit ainsi lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

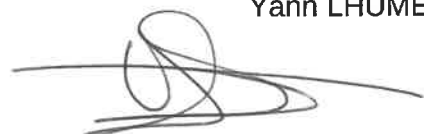
Quel que soit le rédacteur, ce rapport doit être territorialisé afin que les habitants citoyens identifient et comprennent le service mis en place sur leur territoire. Ce rapport est ainsi présenté au Conseil municipal.

### DÉLIBÉRÉ

Où l'exposé, le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel de gestion des déchets.

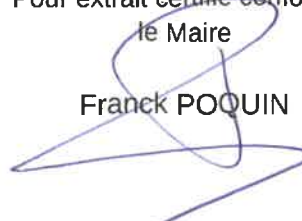
Le secrétaire de séance

Yann LHUMEAU



Pour extrait certifié conforme,  
le Maire

Franck POQUIN



L'an deux-mille-vingt-quatre, le 5 septembre à 20 heures et 30 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Franck POQUIN, maire de la commune.

DATE DE CONVOCATION  
30 août 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 17/09/2024

Reçu en préfecture le 17/09/2024

Publié le 17/09/2024

ID : 049-200082550-20240905-DEL\_2024\_6\_47-DE



**Étaient présents** : Franck POQUIN, Annie-Claude BESSON, Mickaël BILLOT, Pascale PATEAU, Bruno BESSONNEAU, Amandine HUMEAU, Daniel PASDELOUP, Marielle BARRE, Claude DELESTRE, Marie MALHAIRE, Roland MARION, Dominique BOUVET, Pierre BEAUDOUIN, Brigitte JUBLAN, Lydie NORMAND, Marie-Noëlle LEGENTIL, Béatrice VALIN, Yann LHUMEAU, Nathalie BENAITEAU, Pierrick CAPELLE, Emmanuel BOUTILLIER, Delphine BACHELE, Serge MÉDINA ;

**Représentés ayant donné pouvoir** : Jean-Pierre BARBEAU, pouvoir donné à Annie-Claude BESSON ; Dominique VIEJO, pouvoir donné à Yann LHUMEAU ; Laëtitia DETROY HARDY, pouvoir donné à Lydie NORMAND ;

**Absents** : Mikaël BOISSEAU

**Secrétaire de séance** : Yann LHUMEAU

## OBJET : DÉNOMINATION DE VOIES

Rapporteur : Daniel PASDELOUP, Adjoint au Maire chargé de la voirie et des espaces verts

### EXPOSÉ

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

En vertu de l'article L2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ;

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire prescrit en application de l'article L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales (L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire).

Ainsi, il est proposé de dénommer les voies suivantes :

l) prolongement du « chemin de Grand Mont » (voie commune avec St-Martin-du-Fouilloux) jusqu'en limite de la commune.

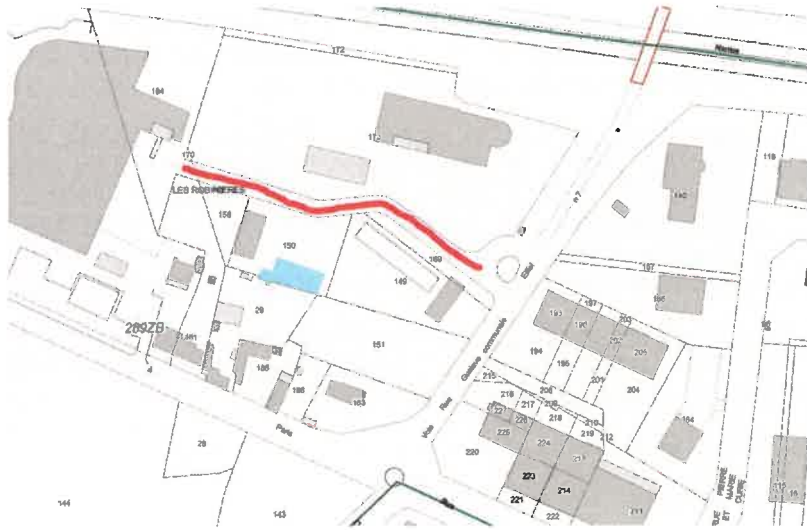


.../...



## II) L'impasse qui accède aux livraisons du supermarché Leclerc :

Rue Nicolas Cugnot



### DÉLIBÉRÉ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces nouvelles dénominations.

Le secrétaire de séance

Yann LHUMEAU

Pour extrait certifié conforme,  
le Maire

Franck POQUIN



L'an deux-mille-vingt-quatre, le 5 septembre à 20 heures et 30 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Franck POQUIN, maire de la commune.

**DATE DE CONVOCATION**  
30 août 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 17/09/2024

Reçu en préfecture le 17/09/2024

Publié le 17/09/2024

ID : 049-200082550-20240905-DEL\_2024\_6\_48-DE



**Étaient présents** : Franck POQUIN, Annie-Claude BESSON, Mickaël BILLOT, Pascale PATEAU, Bruno BESSONNEAU, Amandine HUMEAU, Daniel PASDELOUP, Marielle BARRE, Claude DELESTRE, Marie MALHAIRE, Roland MARION, Dominique BOUVET, Pierre BEAUDOUIN, Brigitte JUBLAN, Lydie NORMAND, Marie-Noëlle LEGENTIL, Béatrice VALIN, Yann LHUMEAU, Nathalie BENAITEAU, Pierrick CAPELLE, Emmanuel BOUTILLIER, Delphine BACHELE, Serge MÉDINA ;

**Représentés ayant donné pouvoir** : Jean-Pierre BARBEAU, pouvoir donné à Annie-Claude BESSON ; Dominique VIEJO, pouvoir donné à Yann LHUMEAU ; Laëtitia DETROY HARDY, pouvoir donné à Lydie NORMAND ;

**Absents** : Mikaël BOISSEAU

**Secrétaire de séance** : Yann LHUMEAU

**OBJET : RÉTROCESSION D'ESPACES PUBLICS**

*Rapporteur : Daniel PASDELOUP, Adjoint au Maire chargé de la voirie et des espaces verts*

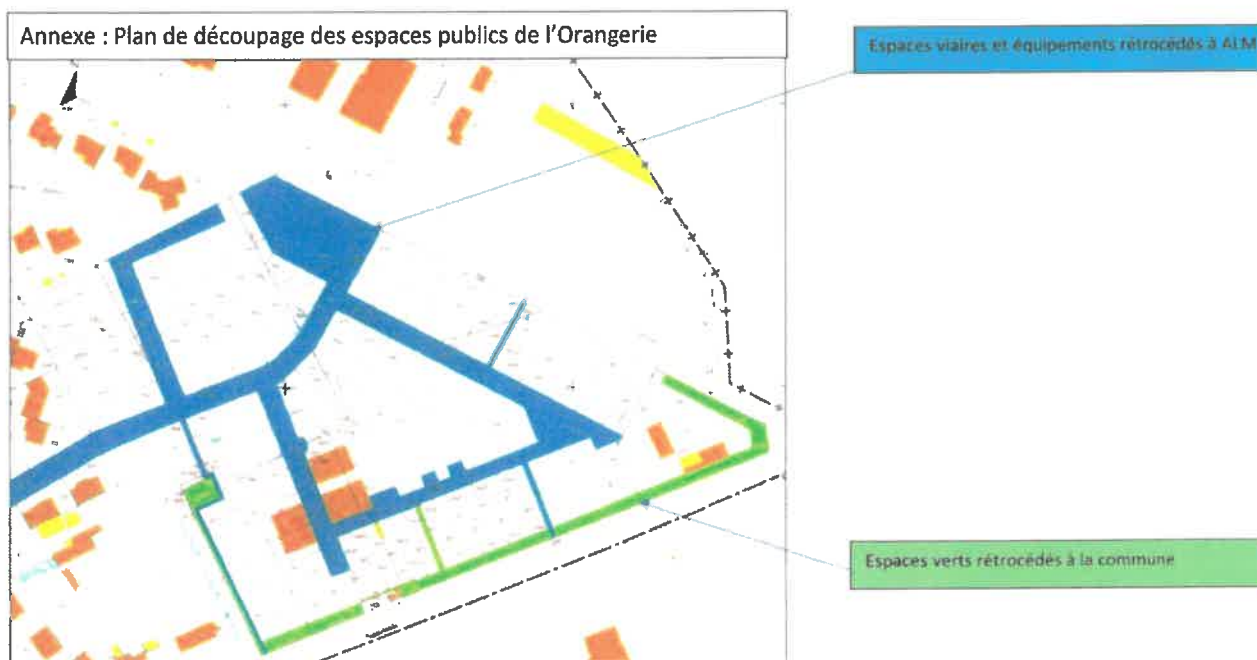
**EXPOSÉ**

Plusieurs opérations d'aménagement sont en cours sur le territoire de la commune. La reprise de compétence voirie par Angers Loire métropole exige que les actions de rétrocessions des espaces viaires et des équipements publics doivent être effectuées en direction d'ALM et de la commune.

Des conventions permettent de fixer les actes de rétrocession au niveau patrimonial, entre la commune et Angers Loire Métropole.

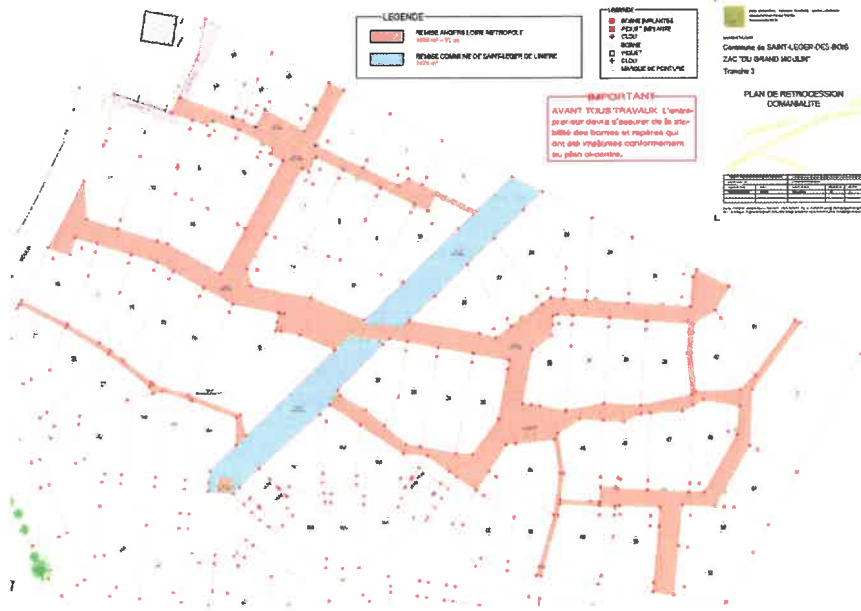
Les opérations suivantes sont concernées :

- Le Domaine de l'Orangerie

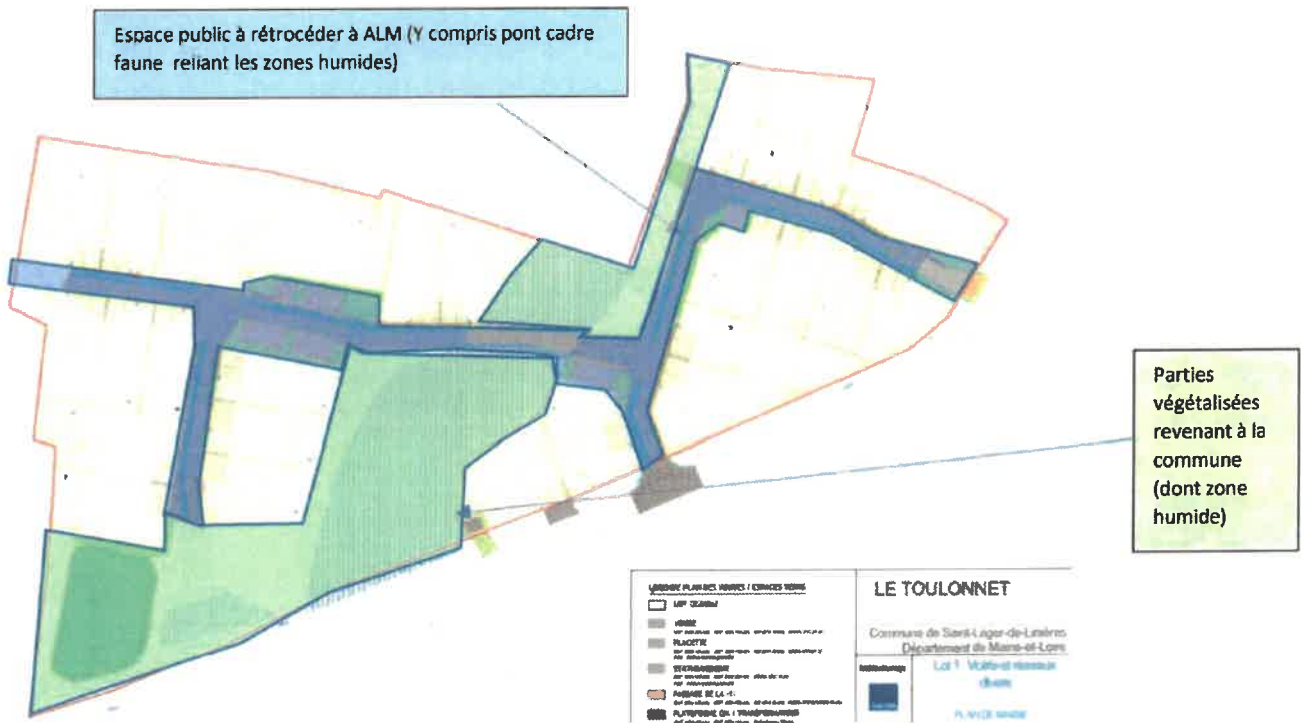


.../...

### ZAC du Grand Moulin (Légery)



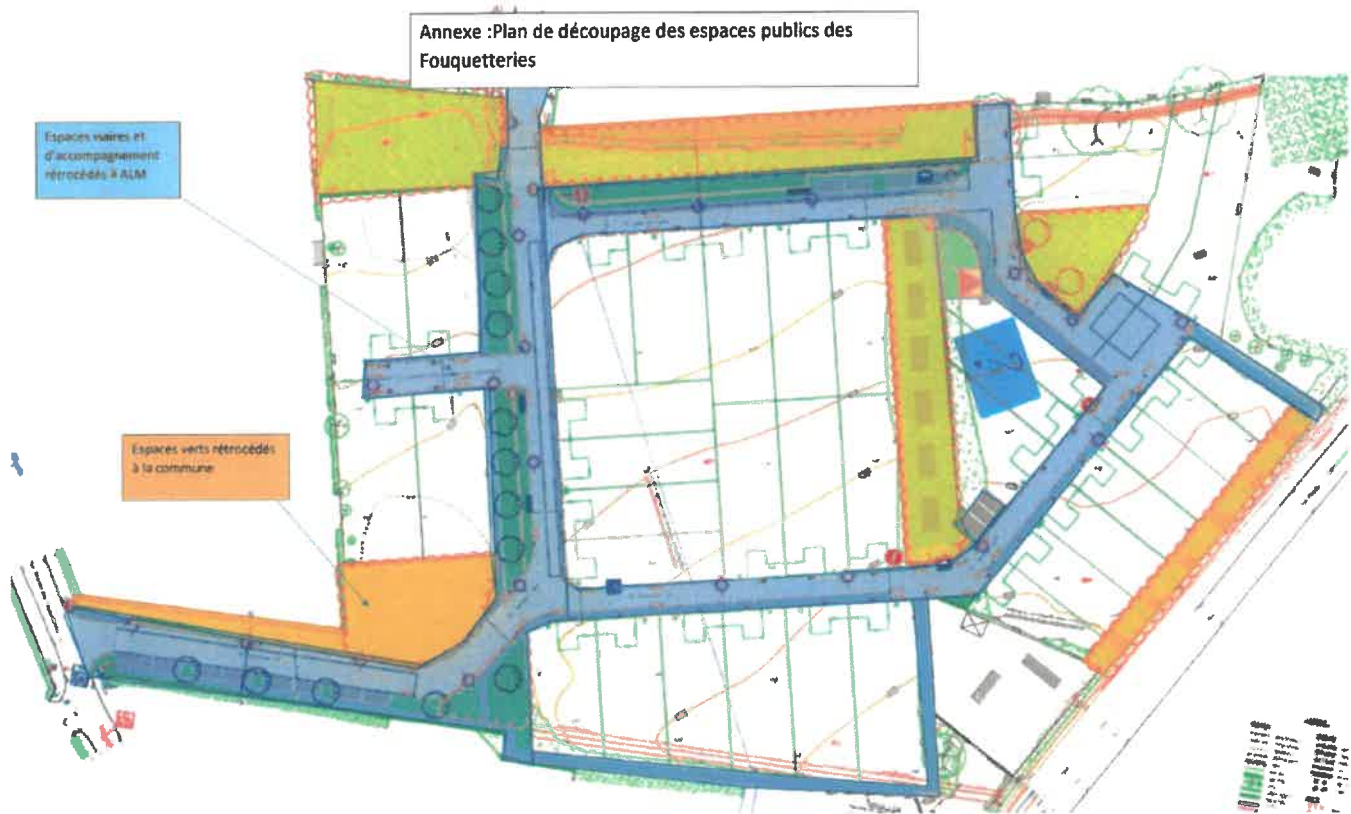
### - Le Toulonnet



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, dans un délai de 2 mois. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

.../...

## - Les Fouquetteries



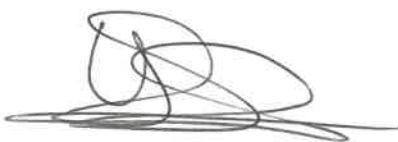
Une convention est annexée à titre d'exemple. Les modalités sont communes aux autres conventions.

### DÉLIBÉRÉ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la signature des conventions de rétrocessions de voirie pour ces quatre opérations.

Le secrétaire de séance

Yann LHUMEAU



Pour extrait certifié conforme,  
le Maire

Franck POQUIN

